



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°11-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 07 février 2024 par l'entreprise SAUR, laquelle souhaite effectuer des travaux de création de branchement AEP située rue des Perrières à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie intercommunale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le mercredi 14 février 2024 au jeudi 14 mars 2024,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue des Perrières pour tous les véhicules :

- Basculement de la circulation sur la chaussée opposée
- Stationnement interdit
- Dépassement interdit

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le mercredi 14 février 2024 au jeudi 14 mars 2024.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise SAUR, 81 avenue Léo Lagrange 63300 Thiers, nom du responsable : Monsieur POMMIER Fabien tél : 07 64 37 76 68

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à SAUR, 81 avenue Léo Lagrange 63300 Thiers, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
Le 14 février 2024
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 14/02/2024
Le Maire,
Frédéric MILLET

